MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

56

Retrait d'un précédent arrêté
Arrêté n°
Numéro de dossier :

Le préfet d'Indre-et-Loire,

- Vu le code de la route ;

- vu l'arrêté préfectoral n° en date du prononçant la suspension du permis de conduire de Monsieur , né(e) le à , demeurant qui a fait l'objet le sur la commune de d' un procès-verbal pour avoir commis une infraction punie par le code de la route de la peine complémentaire, article(s) R413-14;

- vu le recours de l'intéressé(e) ;

ARRÊTE :

Article 1 - La mesure susvisée, notifiée le prise à l'encontre de Monsieur titulaire du permis de conduire délivré le sous le n° par le préfet d'Indre-et-Loire est rapportée.

Article 2 - La présente décision sera communiquée :
- au ministre de l'Intérieur, Bureau national des droits à conduire (BNDC).
- au procureur de la République de TOURS.

À TOURS, le 22/05/2026
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION

Date de notification : 22/05/2026
Permis restitué à l'intéressé(e) le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Cadre réservé à l'administration
Envoi d'une copie au service chargé de la notification le _ _ / _ _ / _ _ _ _
Observations éventuelles du service préfectoral :

Transmission d'une copie au parquet le _ _ / _ _ / _ _ _ _